

18 décembre 2023 - 18h00

Président	Pierre-Jean CRAFTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	
CHENEX	P.-J. CRAFTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY (jusqu'à la délibération n° 20231218_b_rh_55)
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, J.-C. GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	M. GRATS par J. LAVOREL, L. DUPAIN par A. CUZIN, M. de SMEDT par P.-J. CRAFTES, L. CHEVALIER par F. de VIRY
Membres absents	S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, P. CHASSOT
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	12
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des services O. MANIN, Directeur Général Adjoint du pôle Aménagement durable S. MESTELAN-PINON, Responsable du Service Habitat R. MICHAUX, Chargée de mission Planification territoriale

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information / débat	2
1. Aménagement	2
a. Arrêt du projet de mise en compatibilité du SCoT par voie de déclaration de projet et bilan de la concertation.....	2
III. Compte-rendu des commissions.....	2

IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 18 septembre et 02 octobre 2023	2
V. Délibérations	3
1. Mobilité	3
a. Avenant n° 02 au marché de travaux d'Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève	3
b. Convention de mise à disposition d'un agent territorial de la Commune d'Archamps dans le cadre de la création d'une voie de bus pour renforcer la desserte d'Archparc et du P+R	4
2. Finances	5
a. Budget principal – Ouverture d'une ligne de trésorerie	5
3. Eau	5
a. Avenant n° 02 au marché de travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable (marché n° 202224).....	5
4. Ressources humaines	7
a. Convention de mutualisation avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois	7
VI. Divers	8
1. Politique sportive	8

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

II. Information / débat

1. Aménagement

- a. Arrêt du projet de mise en compatibilité du SCoT par voie de déclaration de projet et bilan de la concertation**

Présentation de R. MICHAUX, annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRASTES souligne qu'il convient de distinguer ce qui relève du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de ce qui relève du projet porté par le Groupe Frey.

F. BENOIT attire l'attention sur l'opportunité, avec ce projet, de bénéficier d'une fiscalité professionnelle plus importante qui permettrait de compenser la pression fiscale pesant aujourd'hui en grande partie sur les ressources extérieures et sur les particuliers. L'accompagnement des nouvelles entreprises s'implantant sur le territoire est donc important, auquel concourt la révision du SCoT.

III. Compte-rendu des commissions

P-J. CRASTES mentionne l'indexation des tarifs de l'eau et de l'assainissement inscrite à l'ordre du jour du Conseil communautaire qui se réunira à l'issue du présent Bureau.

IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 18 septembre et 02 octobre 2023

Reportée.

V. Délibérations

1. Mobilité

a. Avenant n° 02 au marché de travaux d'Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Dans le cadre du projet de tramway du Genevois, la Communauté de Communes du Genevois (CCG), représentée par son mandataire Territoires 38, a attribué le marché de travaux de l'ouvrage d'art de l'Arande dans le cadre de l'opération pré-citée à la société Est Ouvrages Rhône-Alpes le 06 juillet 2022, pour un montant initial de 447 245 € H.T.

Ces travaux consistaient à réaliser une dalle de pontage supportée par des micropieux et venant enjambrer le dalot existant. La réalisation de l'ouvrage s'est réalisée en deux phases, en coordination avec les travaux de déviations de réseaux.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n° 01 pour prendre en considération les évolutions techniques du projet. Pour mémoire, le montant de ce contrat s'élève aujourd'hui à 512 541 € H.T.

Il convient aujourd'hui d'intégrer au marché un prix nouveau, à la suite de l'apparition de sujétions techniques imprévues constatées lors de l'opération de démolition de la voûte de l'ouvrage existant (la voûte existante est solidaire de la fondation du mur de clôture riverain adjacent tandis que les poutres de la voûte existante attenante au nouvel ouvrage présentent un état de corrosion avancé).

Par conséquent, il a été nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires afin de conforter l'ouvrage existant ainsi que la fondation du mur de clôture riverain.

Il convient de prendre en considération, par cet avenant n° 02, la nouvelle prestation et un nouveau prix pour les travaux évoqués au paragraphe précédent.

Ces changements ont une incidence financière de 12 197 € H.T. portant le montant global du marché à 524 738 € H.T.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2194-8 et 9 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2 M€ H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'acte d'engagement, notifié le 07 juillet 2022, portant sur le marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève à l'entreprise EST OUVRAGES SAS – Agence Rhône Alpes, pour un montant estimatif de 447 245,00 € H.T. soit 536 694,00 € T.T.C. ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 décembre 2023 ;

Article 1 : approuve l'avenant n° 02 au marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de tramway de Saint-Julien-en-Genevois/Genève ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 12 197 € H.T., figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram – exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise le mandataire TERRITOIRES 38 à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise le mandataire TERRITOIRES 38 à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Convention de mise à disposition d'un agent territorial de la Commune d'Archamps dans le cadre de la création d'une voie de bus pour renforcer la desserte d'Archparc et du P+R

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG), compétente en matière de transports, envisage la création d'une nouvelle voie de bus pour mieux desservir le technopôle d'intérêt régional Archparc, qui regroupe 160 entreprises et environ 2 000 salariés sur la commune d'Archamps. Implantée au cœur du Grand Genève, le technopôle bénéficie d'un emplacement stratégique à moins d'un kilomètre de la frontière franco-suisse.

La CCG envisage également l'aménagement d'un parking relais d'environ 400 places, à partir d'un parking souterrain existant et situé au cœur d'un projet de réhabilitation du centre Alliance qui offrira à terme 800 logements à destination des jeunes actifs (projet Ecla).

Le projet de voie bus vise donc à créer une voie d'environ 700 m pour mieux desservir Archparc depuis la RD18 et le futur P+R, et à aménager le parcours de transport en commun au sein même d'Archparc.

Le Canton de Genève envisage d'améliorer la desserte des lignes transfrontalières dès l'ouverture des parkings-relais. Cet aménagement est donc une vraie alternative au trafic pendulaire transfrontalier par véhicules personnels.

La Commune d'Archamps est intéressée par le développement des modes doux (cycles, piétons) sur ce nouvel axe.

Les deux collectivités souhaitent la réalisation d'une étude de faisabilité pour définir précisément le projet et ses caractéristiques, une enveloppe financière et un calendrier prévisionnel.

Compte tenu du manque de disponibilité de moyens humains de la CCG, la Commune d'Archamps propose la mise à disposition d'un de ses agents, ingénieur territorial, pour assurer le suivi de l'étude.

La mission consiste à piloter l'étude de faisabilité (réalisation du cahier des charges, analyse des offres, pilotage du prestataire, préparation des réunions de présentation et d'arbitrage). La CCG remboursera à la Commune le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent sur la base du relevé d'heures réel validé entre les deux collectivités.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L512-6 et 7 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la convention portant sur la mise à disposition d'un agent territorial de la Commune d'Archamps pour le suivi de l'étude de faisabilité d'une voie bus de desserte d'Archparc et du P+R, annexée à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

P-J. CRASTES ajoute que le canton de Genève a prévu d'inscrire dans son plan de développement des transports, qui sera adopté au printemps, l'extension des lignes 62 et 44 vers ArchParc, acceptant de financer la desserte du parking relais sous réserve que le bus ne soit pas bloqué dans les embouteillages. Aussi un des itinéraires identifiés permettrait au bus de passer derrière l'ancienne gare pour longer la bretelle d'autoroute, avec un arrêt, avant de poursuivre à travers un premier terrain appartenant au Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) puis un second à la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB). Les moyens humains de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) étant insuffisants aujourd'hui pour étudier les emprises et les coûts, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Commune d'Archamps avec le remboursement par la CCG à celle-ci du salaire de l'agent pendant le temps dévolu cette mission.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Finances

a. Budget principal – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Retirée.

3. Eau

a. Avenant n° 02 au marché de travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable (marché n° 202224)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Le marché de sectorisation des réseaux d'eau potable a été attribué le 13 juin 2022 pour un montant de 769 474,24 € H.T. au groupement BESSONS SAS / RAMPA / Véolia Eau. Il comprenait la pose de 37 points de comptage sur le réseau (chambre de comptage et équipement hydraulique).

Lors de la phase d'exécution, des travaux supplémentaires ont été ajoutés :

- Réalisation d'une chambre de comptage au niveau de la route de la gare à Archamps.
- Réalisation d'une chambre de comptage au niveau du réservoir de la Sauge à Chênex.
- Renouvellement de la canalisation Chemin du Plan à Collonges sous Salève, dépose de la canalisation en Ø 100 et mise en place d'une canalisation en Ø 150 fonte.
- Réalisation du Bypass du réservoir de Grange Briand à Chênex.
- Création de 2 vidanges pour des chambres de comptage à Savigny et Jonzier (pas de vidange de prévue au marché initial).

Le montant total de l'avenant s'élève à 102 914,36 € H.T. et représente 13,37 % du marché initial. Les travaux supplémentaires listés ci-dessus représentent un montant de 67 435,48 € H.T.

Les 35 478,88 € H.T. restants représentent des aléas de chantiers (mauvais repérage des conduites, présence de réseaux inconnus découverts lors des terrassements, non répertoriés dans les déclarations de travaux à proximité de réseaux (DICT), ainsi qu'une sous-estimation des volumes de terrassement de certaines chambres dans les quantités inscrites au détail quantitatif estimatif (DQE).

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2194-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau potable ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 100 000€ H.T. et inférieur 2 M€ H.T., prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 20220613_b_eau24 du Bureau communautaire du 13 juin 2022 portant attribution du marché de travaux sur la sectorisation des réseaux AEP au groupement BESSONS SAS / RAMPA / Véolia Eau pour un montant de 769 474,24 € H.T. ;

Vu l'avis favorable de la commission Achats réunie le 04 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 02 au marché de travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable (marché n° 202224) pour un montant de 102 914,36 € H.T. ayant pour objet les modifications précitées, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie Eau – exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et toutes pièces annexes.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Départ de E. ROSAY.

4. Ressources humaines

a. Convention de mutualisation avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Depuis 2015 et l'adoption du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la mutualisation des services techniques entre celle-ci et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois s'est largement développée.

Le Bureau Communautaire, lors de ses séances du 11 janvier 2021 puis du 14 novembre 2022, a approuvé une convention de gestion en matière de services mutualisés avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, et ses mises à jour successives.

Cette convention reprenait dans un document unique les prestations de services mises en place successivement dans les domaines suivants :

- Bâtiment (gardiennage / entretien courant / pilotage de projets / sport : planification des occupations dans les bâtiments sportifs CCG).
- Voirie (entretien courant / pilotage de projets / stationnement / Zones d'Activités Economiques).
- Informatique.
- Système d'Information Géographique.
- Direction du pôle mutualisé Aménagement Durable du Territoire et Direction du Développement Durable par la CCG.
- Direction des Dynamiques Territoriales mutualisant des agents chargés d'aménagement, de planification, de commerce et de prestations foncières.
- Politiques contractuelles.
- Direction Générale des Services mutualisée entre la CCG et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.
- Mise à disposition aux Communes composant la CCG des personnels de l'Espace France Service itinérant.

Il est nécessaire de procéder à des mises à jour pour prendre en compte notamment :

- Le temps passé par l'assistante administrative (agent Ville) du Directeur Général des Services mutualisé (montage de réunions, gestion de l'agenda).
- Le repositionnement du Directeur mutualisé du Développement Durable sur un poste de Chef de service Transition Ecologique au sein de la CCG.
- La création d'une nouvelle Direction des Infrastructures et des Mobilités, par rapprochement du service Voirie de la Ville et du service Mobilité de la CCG, avec un poste de Directeur mutualisé.
- La prise en compte des frais liés aux véhicules de service utilisés par les agents mutualisés.

Les modalités de remboursements réciproques sont reconduites concernant les personnels mis à disposition. La règle générale est que chaque collectivité rembourse à l'autre entité les coûts réels (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, indemnités forfaitaires et coûts d'intervention des astreintes) des personnels mis à disposition pour les besoins de l'autre entité, à l'exception de l'équipe d'intervention bâtiment et des agents techniques de gymnase.

Un tableau récapitulatif prévoit par ailleurs une quote-part prévisionnelle du temps de travail consacré à l'autre collectivité par chaque agent concerné par le dispositif de mutualisation.

La convention de gestion en matière de services techniques, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, est abrogée et remplacée, à compter du 1^{er} janvier 2024, par la présente convention.

Vu l'article 12 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE ;

Vu la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C-159/11 et C-386/11) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16-1 ;

Vu l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 3 février 2012, Commune de Veyrier-du-Lac et Communauté d'agglomération d'Annecy (n° 353737) ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver les conventions résultant de la mise à disposition de services, de la mutualisation, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20221114_b_adm39 du Bureau communautaire du 14 novembre 2022, portant approbation de la nouvelle convention de gestion en matière de services techniques mutualisés avec la Ville de Saint-Julien ;

Vu le projet de délibération de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, prévu au Conseil municipal du 21 décembre 2023, autorisant le Maire à conclure la présente convention ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la convention portant sur la gestion des services mutualisés entre la Communauté de Communes du Genevois et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, annexée à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal des chapitres 70 et 012 de l'exercice 2024.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

A. MAGNIN s'enquiert du nombre d'agents mutualisés entre la CCG et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.

O. MANIN précise que le pôle mutualisé compte entre 110 et 120 agents dont 50 % en temps partagé.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI. Divers

1. Politique sportive

Présentation de J-C. GUILLON, annexée au présent procès-verbal.

P-J. CRASTES rappelle que les Communes choisissent librement le montant de leur enveloppe dédiée aux associations.

F. BENOIT s'interroge sur la labellisation du PRG Tennis de table, alors qu'il existe sur le territoire de la CCG trois clubs dans cette discipline.

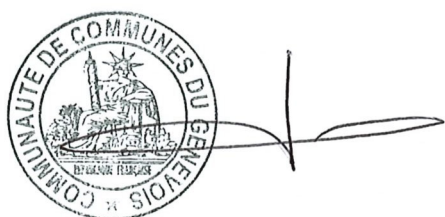
P-J. CRASTES indique que celui de Chênex fermera prochainement.

J-C. GUILLON se renseignera à ce sujet auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du Vuache qui propose également du badminton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Arrêt du projet de mise en compatibilité du SCoT par voie de déclaration de projet et bilan de la concertation

Concertation préalable de la déclaration de projet du SCoT du 7 novembre au 7 décembre 2023

Synthèse des contributions

- **Synthèse de la concertation : nombre et types de contributions** recueillies lors de la concertation qui s'est tenue du 7 novembre au 7 décembre 2023 :

Aucune contribution :

- Sur les registres papiers
- Lors des 2 permanences
- Sur la boîte mail dédiée

17 contributions :

- 1 contribution boîte mail générique de la CCG
- 10 contributions sur le registre dématérialisé
- 3 courrier de Communes (avis favorables à la procédure)
- 3 délibérations de Communes

Puisque la majorité des remarques formulées par le public relèvent notamment du projet Vitam tel que porté par l'entreprise Frey, il n'est pas envisageable de tenir compte de ces contributions dans le cadre de la procédure de déclaration de projet du SCoT visée.

Sujet n° 1 : Remise en question de la procédure d'évolution du SCoT par voie de déclaration de projet, de l'intérêt général et public du projet

Sujet n° 2 : Incohérence du projet commercial avec le tissu commercial de Saint-Julien-en-Genevois, et concurrence commerciale avec les bourgs

Sujet n° 3 : Durabilité du projet au regard des nouvelles tendances d'achats

Sujet n° 4 : L'intégration du projet dans son environnement, incidences et absence de prise en compte de l'objectif « zéro artificialisation nette »

Sujet n° 5 : Les flux automobiles générés, la saturation de la RD1201 et le dimensionnement du « boulevard urbain »

Les modifications apportées au SCoT

DOO modifié :

« La ZACo Complémentaire de la Ville élargie sur la zone des Envignes à Neydens accueille préférentiellement des commerces de types achats occasionnels légers et occasionnels lourds.

Le secteur de la friche de l'ex-Macumba et du Vitam existant pourra accueillir une mixité fonctionnelle (bureaux, logements etc.) ainsi que des commerces de types achats quotidiens et hebdomadaires de proximité. Elle est en cela complémentaire de la ville de Saint-Julien-en-Genevois et renforce cette fonction par un haut degré d'accessibilité (infrastructures routières) particulièrement nécessaires pour les achats de types occasionnels lourds impliquant des déplacements véhicules individuels.

Le développement commercial devra répondre aux besoins du territoire par une densité commerciale (m²/habitants) en adéquation avec les moyennes nationales (à titre illustratif cela représente 25 000 m² de surface de vente supplémentaire maximum en 2023) ».

PADD modifié :

« **Le pôle majeur d'Archamps propose** une offre occasionnelle permettant d'afficher **sa** spécialisation, suffisante et qui n'est pas appelée à se renforcer significativement. Le potentiel de développement commercial supplémentaire sera accueilli sur la ville centre de Saint-Julien-en-Genevois et **la zone des Envignes. Il n'est pas appelé** à développer une offre quotidienne ou hebdomadaire de proximité, assurée par la ville centre, les bourgs **et la zone des Envignes.**

Le pôle majeur de Neydens propose préférentiellement une offre occasionnelle avec un développement commercial qui répond aux besoins du territoire par une densité commerciale (m²/habitants) en adéquation avec les moyennes nationales et en complémentarité avec les autres projets du territoire. Dans la zone des Envignes, les commerces de types achats quotidiens et hebdomadaires de proximité pourront également être autorisés en complémentarité de l'offre commerciale de proximité proposée par la ville centre de Saint-Julien-en-Genevois et les bourgs.»

								PREVISIONNEL EVOLUTION CONVENTION MUTUALISATION				CONSEQUENCES EN TERMES DE FLUX FINANCIERS		OBSERVATIONS
								DETAIL		SOUS-TOTAL				
Direction	Service	Mission ou prestation rendue	Agent	Collectivité de rattachement	ETP théorique - Agent Ville (source : RH)	ETP théorique - Agent CCG (source : RH)	Quotité de travail consacrée à la mutualisation	Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG	Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG	Temps de travail qui génère des refacturations CCG -> Ville	Temps de travail qui génère des refacturations Ville -> CCG	
Direction de la Construction et du Patrimoine	CTM	Responsable du CTM	Manuella Jouve	Ville	1		0,1	0	0,1	0	0,1		0,1	
		Adjoint du CTM	Christophe Poncet	Ville	1		0	0	0	0	0		0,1	
		Accueil CTM	Sabine Richard	Ville	1		0			0	0			
		Responsable équipe d'intervention Voirie	Matthieu Martin	Ville	1		0			0	0			
		Equipe d'intervention Voirie	Fabrice Baudat	Ville	1		0			0	0			
			José Maria Bayarri Garcia	Ville	1		0							
			Mohamed Guezguez	Ville	1		0							
			Jérémy Lefranc	Ville	1		0							
			Jérôme Lhonneux	Ville	1		0							
			Joël Mermier	Ville	1		0							
			Laurent Reymond (adjoint)	Ville	1		0							
			Claude Tirel	Ville	1		0							
			Thomas Zola Toma	Ville	1		0							
			Responsable équipe d'intervention Espaces verts	Christophe Poncet	Ville	1		0				0	0	
		Equipe d'intervention Espaces Verts	Yannick Cerutti	Ville	1		0			0	0			
			Jordan Degand	Ville	1		0							
			Clément Duval	Ville	1		0							
			Christelle Genoud	Ville	0,9		0							
			Emmanuel Henry	Ville	1		0							
			Romain Jouve (adjoint)	Ville	1		0							
			Rémi Montfort	Ville	1		0							
			Tamaz Zotov	Ville	1		0							
			Noa Ribière (Apprenti)	Ville	1		0							
			Responsable équipe d'intervention Bâtiment	Pascal Chatelain	CCG		1	1	0,9			0,1	0,9	0,1
		Equipe d'intervention Bâtiment	Thierry Boulanger (adjoint)	Ville	1		1			0	0			
			Jean-François Burdeyron	Ville	1		1							
			Patrice Frezier	Ville	1		1							
			Jordan Malezieux	Ville	1		1							
			Lionel Petitjean	Ville	1		1							
		Responsable équipe d'intervention Logistique Flotte auto	Alex Bachelet	Ville	1		0			0	0			
		Equipe d'intervention Logistique Flotte auto	Jolan Dupont	Ville	1		0			0	0			
		Eric Labeaume	Ville	1		0								
Direction des Infrastructures et Mobilités	Directeur	Directeur	Axel Lecompte	Ville	1		1	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5	
	Voirie Espaces Publics	Contrôleur travaux	Poste à pourvoir	Ville	1		1	0	1	1,5	1,5		1	
		Etudes et travaux	Poste à pourvoir	Ville	1		1	0,75	0,25				0,25	
			Yann Dolo	Ville	1		1	0,75	0,25				0,25	
	Mobilité		Sandrine Chenon	CCG		1	0	0	1	0,1	5,9			
			Alison Lebras	CCG		1	0	0	1					
			Quentin Semail	CCG	1	0,1	0,1	0,9	0,1				0,1	
			Séverine Doche	CCG	1	0		1						
			Cécile Catherin	CCG		1	0		1					
			Isaëlle Rostaing	CCG		1	0		1					

								PREVISIONNEL EVOLUTION CONVENTION MUTUALISATION				CONSEQUENCES EN TERMES DE FLUX FINANCIERS		OBSERVATIONS		
								DETAIL		SOUS-TOTAL						
Direction	Service	Mission ou prestation rendue	Agent	Collectivité de rattachement	ETP théorique - Agent Ville (source : RH)	ETP théorique - Agent CCG (source : RH)	Quotité de travail consacrée à la mutualisation	Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG	Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG	Temps de travail qui génère des refacturations CCG -> Ville	Temps de travail qui génère des refacturations Ville -> CCG			
Service Transition Ecologique		Chef de service	Aurélien Peltan	CCG		1	0,1	0,1	0,9	0,4	4,6	0,1				
		Gemapi	Caroline Genoux	CCG		1	0,1	0,1	0,9			0,1				
		Eaux pluviales	Carlos Fernandez Iniguez	CCG		1	0	0	1					Financement prévu sur une autre convention.		
		Transition Energétique	Tom Barbaza	CCG		1	0,1	0,1	0,9			0,1				
		Agriculture - Biodiversité	Nathalie Buffet	CCG		1	0,1	0,1	0,9			0,1				
Informatique		Responsable du service informatique	Olivier Jeannet	Ville	1		1	0,6	0,4	0,6	0,4		0,1			
		Equipe d'informaticiens	Raynald Messé	Ville	1		1	0,7	0,3	2,9	1,1		0,3			
			Nicolas Brossard Courtellemont	Ville	1		1	0,7	0,3				0,6			
			Gaëtan Durie	Ville	1		1	0,75	0,25				0,5			
			Michaël Deletraz	Ville	1		1	0,75	0,25				0,5			
		SIG	Stéphanie Nedel	CCG		1	1	0	1	0	1					
Police Pluricommunale	Voirie - Stationnement	ASVP	ASVP	Ville	1		0,2	0	0,125	0	0,25		0,125			
		ASVP	Ville	1		0,2	0	0,125				0,125				
Sports		Occupations des bâtiments	En cours de recrutement	Ville		0,7	0,2	0,7	0,2	0,7	0,2		0,2			
Direction des Dynamiques Territoriales		Directrice	Marion Duclos-Comestaz (Alain Franck par intérim)	CCG		0,8	0,8	0,1	0,7	5,3	7,8	0,1				
		Chef de projet aménagement	Christophe Desbat	Ville	1		1	0,8	0,2				0,2			
		Chef de projet aménagement	Sophie Kiledjian	Ville	1		0,1	0,9	0,1				0,1			
		Chargé de mission planification	Romane Michaux	CCG	1		1	0	1							
		Habitat	Sophie Mestelan Pinon	CCG		1	0	0	1							
			Pierre Saliba	CCG		1	0	0	1							
		Economie - Commerce	Sabrina Farès Camp	CCG		1	0,1	0,1	1,9				0,1			
			Justine Brisse	CCG		1	0									
			Baptiste Sabatier	Ville		1	0,1	0,9	0,1				0,1			
		Yasmina Chabbi	CCG		1	1	0,5	0,5	0,5				0,5			
		Urbanisme - Foncier - ADS	Eve Roukine	CCG		0,8	0,8	0,5	0,3			0,5		0,5		0,3 dont part de service commun ADS
			Sophie Tugler-Rossi	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
			Robin Noël	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
			Clara Nestola	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
			Manon Pautex	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
			Alexandra Duvernay	Ville	1		1	1	0							
			Céline Top	CCG		1	0	0	1							
		Lauriane Maio	CCG		1	1	0,5	0				0,5		0,5 au service commun ADS		
Politiques contractuelles		Chargé de mission politiques contractuelles CCG - Ville	Sandra Fernandes	CCG		1	1	0,5	0,5	0,5	1,5	0,5				
		Chargé de mission politiques contractuelles Autres communes	Priyam Nursimhulu	CCG		1	1	0	1					financement prévu autres conventions avec communes		
Espace France Service du Genevois		Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives	Sarah Dias Dos Santos	Ville	1		0,1	0,9	0,1	1,8	0,2		0,1			
		Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives	Sandrine Besse	Ville	1		0,1	0,9	0,1				0,1			

Politique sportive

FONCTIONNEMENT

LES PROPOSITIONS
PRESENTEES AU CC DU
16 OCTOBRE 2023

En 2023 (novembre)

1. Envoi des dossiers de subventions par la CCG (14 dossiers de clubs X 16 communes) réalisés par rapport aux données 2023 (extraction de GMA).

Sur budget 2024, chaque Conseil municipal délibère selon ses choix et versera aux clubs directement.

Retours CCG décisions communales si possible
(TABLEAU CALCULETTE).

L'objectif → toutes les Communes participent.

Modalités pratiques

La CCG envoie un courriel vers vos communes, maires et DGS composé de :

- Le mode d'emploi
- Le fichier nommé ==> "**Calcul subventions Adhérents Clubs labellisés vers def du 15122023.xlsx**"
 - 1 onglet calculette
 - 1 onglet Adhérents (vue d'ensemble)
 - 1 onglet Président
- Un lien pour visualiser les dossiers des 14 clubs labellisés :
 - Demande de subvention
 - Compte de résultats
 - Ventilation des adhérents par commune
 - RIB

	C1	C2	C3	C4	C5		C6
	NOM ASSOCIATION LABELLISEE	Chênex	Taux Saint-Julien	Montant selon décision CM commune	Total		Archamps
1	CAF ESCALADE	0	37,96 €	0 €	- €		Beaumont
2	SOS GO ORIENTATION	1	126,13 €	0 €	126 €		Bossey
3	VELO CLUB	0	52,09 €	0 €	- €		Chênex
4	PRG TENNIS DE TABLE	0	35,59 €	0 €	- €		Chevrier
5	BASKET CLUB	2	41,66 €	0 €	83 €		Collonges
6	GYM CLUB	0	41,35 €	0 €	- €		Dingy
7	ASCDG - DOUANES BADMINTON	1	21,58 €	0 €	22 €		Feigères
8	ASCDG - DOUANES TIR	5	21,58 €	0 €	108 €		Jonzier
9	ASJ 74	5	30,27 €	0 €	151 €		Neydens
10	CLUB DE RUGBY	2	64,92 €	0 €	130 €		Présilly
11	SKI CLUB	3	22,72 €	0 €	68 €		Savigny
12	HANDBALL	0	43,18 €	0 €	- €		Valleiry
13	ALLIANCE GENEVOIS JUDO	2	35,71 €	0 €	71 €		Vers
14	FIGHTING TRAINING CENTER (boxe)	2	28,31 €	0 €	57 €		Viry
15	VOLLEY VIRY	8	38,80 €	0 €	310 €		Vulbens
	TOTAUX	31	42,79 €	0 €	1 127 €		Saint-Julien

18 décembre 2023

Communauté de communes du Genevois – Conseil communautaire

Pour mémoire subvention St-Julien 200 000€ sur 5280 adhérents soit par adhérent 55 07€

C1	C2	C3	C4	C5		C6
NOM ASSOCIATION LABELLISEE	Chênex	Taux Saint-Julien	Montant selon décision CM commune	Total		Archamps
CAF ESCALADE	0	37,96 €	50 €	- €		Beaumont
SOS GO ORIENTATION	1	126,13 €	50 €	50 €		Bossey
VELO CLUB	0	52,09 €	50 €	- €		Chênex
PRG TENNIS DE TABLE	0	35,59 €	50 €	- €		Chevrier
BASKET CLUB	2	41,66 €	50 €	100 €		Collonges
GYM CLUB	0	41,35 €	50 €	- €		Dingy
ASCDG - DOUANES BADMINTON	1	21,58 €	50 €	50 €		Feigères
ASCDG - DOUANES TIR	5	21,58 €	50 €	250 €		Jonzier
ASJ 74	5	30,27 €	50 €	250 €		Neydens
CLUB DE RUGBY	2	64,92 €	50 €	100 €		Présilly
SKI CLUB	3	22,72 €	50 €	150 €		Savigny
HANDBALL	0	43,18 €	50 €	- €		Valleiry
ALLIANCE GENEVOIS JUDO	2	35,71 €	50 €	100 €		Vers
FIGHTING TRAINING CENTER (boxe)	2	28,31 €	50 €	100 €		Viry
VOLLEY VIRY	8	38,80 €	50 €	400 €		Vulbens
TOTAUX	31	42,79 €	50 €	1 550 €		Saint-Julien

Pour mémoire, subvention St-Julien 200 000€ sur 5280 adhérents soit par adhérent 55,07€

18 décembre 2023

Communauté de communes du Genevois – Conseil communautaire

Attribution de subventions 2023 planning de mise en œuvre

